

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2011
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 10 juin 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la résolution 1981 (2011) du Conseil de sécurité, qui a prorogé jusqu'au 30 juin l'autorisation du Conseil relative au transfert, à titre temporaire, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, de trois compagnies d'infanterie, d'une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires ainsi que de trois hélicoptères armés et leur équipage. Par cette résolution, le Conseil demandait au Secrétaire général de lui présenter d'ici au 15 juin 2011 une analyse actualisée des dispositions de coopération intermissions et des recommandations à ce sujet.

Le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix (BAM/DOMP) a effectué une étude des capacités militaires (ECM), du 21 au 29 avril en Côte d'Ivoire et du 3 au 6 mai 2011 au Libéria. De même, la mission interdépartementale menée par le DOMP en Côte d'Ivoire du 1er au 14 mai a effectué une analyse de la situation sécuritaire qui est pertinente pour la question des hélicoptères de transport militaires et des hélicoptères armés susmentionnés.

Au sujet des deux hélicoptères de transport militaires, la ECM est arrivée à la conclusion que la présence de ces derniers au Libéria serait nécessaire en vue du référendum national et des élections prévus en août et automne 2011, respectivement. Les hélicoptères de transport militaires vont donc être renvoyés à la MINUL avant le 30 juin 2011. Par ailleurs, compte tenu de la grande fragilité de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire et du risque élevé d'une reprise du conflit ou de la violence, qui nécessiteraient une capacité adéquate de transport de troupes pour un déploiement rapide de la force de réserve de l'ONUCI, le Secrétariat étudie diverses options pour le déploiement d'une unité de substitution au sein de l'ONUCI, au moins durant la période des élections législatives. Cette capacité permettrait d'une part à la force d'opérer et d'intervenir promptement à travers le pays en cas d'incidents, et d'autre part de renforcer les positions des troupes dans les zones les plus sensibles, notamment à Abidjan et dans l'ouest. J'ai donc l'intention de solliciter des États Membres une unité de substitution composée de deux hélicoptères de transport militaires dans le cadre des renforcements en personnel déjà autorisés pour l'ONUCI, et je serais reconnaissant aux membres du Conseil de sécurité de leur appui dans cette démarche. Dans le même temps, au vu des difficultés actuelles à obtenir des hélicoptères de transport militaires par les États Membres, il serait prudent de garder l'option selon laquelle, si la situation au Libéria le permet, les hélicoptères de transport militaires de la MINUL pourraient





être à nouveau redéployés à l'ONUCI afin de répondre à des besoins ponctuels, sur la base d'une coordination entre les deux missions.

Concernant les trois hélicoptères armés, aussi bien la ECM que l'analyse de la situation sécuritaire démontrent que leur déploiement temporaire en Côte d'Ivoire demeure nécessaire au-delà du 30 juin 2011. Comme je l'indiquais déjà dans ma lettre au Conseil de sécurité en date du 11 mai 2011, la situation sécuritaire dans le pays, notamment à Abidjan et dans l'ouest, demeure extrêmement précaire. Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, qui ont pris en charge le rétablissement de la sécurité, demeurent un mélange non homogène et sont affectées par des problèmes de discipline, de commandement et de structure. Le risque élevé d'une résurgence d'un conflit armé ainsi que d'attaques contre les populations civiles, y compris à l'arme lourde, persiste. Cette situation pourrait être provoquée par les milices pro-Gbagbo, les mercenaires et ex-Forces de défense et de sécurité mis en déroute à Abidjan et qui essaient de se regrouper dans les fiefs de M. Gbagbo à l'ouest; les Jeunes Patriotes qui ont toujours accès à des armes; les éléments du « commando invisible » qui ont pris le maquis à la suite de la mort de leur leader; ainsi que les nombreux soldats de l'ex-Garde républicaine qui se sont mêlés à la population avec leurs armes. Durant la mission d'évaluation, des armes lourdes continuaient d'être utilisées dans le district de Yopougon à Abidjan. Ces armes lourdes ainsi que celles aux mains des soldats de l'ex-Garde républicaine en fuite n'ont pas encore été récupérées. De plus, les mouvements transfrontaliers de mercenaires, de milices et d'armes sont devenus une menace directe à la sécurité de la Côte d'Ivoire et du Libéria, et ont accru le risque d'une répercussion de la violence au Libéria.

Les trois hélicoptères armés offrent une capacité de dissuasion et de réponse importante face aux éléments négatifs en Côte d'Ivoire, tant pour empêcher leur regroupement dans les fiefs dans l'ouest du pays, que pour contrer les mouvements transfrontaliers de milices et de mercenaires. Les hélicoptères armés donnent à l'ONUCI la mobilité nécessaire pour assurer la surveillance des frontières et des zones environnantes, ainsi que la capacité à répondre rapidement à d'éventuels incidents transfrontaliers et autres activités de milices et de mercenaires dans l'ouest. Je souhaite saisir cette occasion pour remercier l'Ukraine de sa contribution cruciale.

La MINUL et l'ONUCI sont d'accord que les trois hélicoptères armés devraient demeurer à l'ONUCI pour le moment, étant entendu que ces appareils seront principalement affectés à l'ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier le long des frontières pour des missions spéciales de reconnaissance et de dissuasion. Plus spécifiquement, les deux missions ont convenu d'un plan selon lequel les hélicoptères armés mèneront trois opérations de reconnaissance aux frontières par semaine durant le mois de juin, plan qui sera revisité pour chaque mois à venir. Les informations recueillies lors de ces opérations seront partagées entre les deux missions. Par ailleurs, les hélicoptères armés apporteront, si nécessaire, un appui aérien aux opérations spécifiques au sol et, dans ce cadre, pourraient entreprendre des missions en appui à des opérations spécifiques de la MINUL en cas de besoin. Le Secrétariat a également demandé à l'ONUCI d'étudier la possibilité de stationner les hélicoptères armés sur une piste d'atterrissage dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. L'ONUCI soumettra des rapports réguliers qui pourraient être partagés avec des membres du Conseil de sécurité s'ils en font la demande. Durant les 10 derniers jours du mois de mai, l'ONUCI a conduit au total huit missions de reconnaissance aérienne le long de la frontière Côte d'Ivoire-Libéria : trois d'entre elles ont été

menées par les hélicoptères armés et cinq par d'autres appareils de la Mission. À la suite d'une vidéoconférence entre les deux missions et le Secrétariat, des officiers militaires supérieurs de la MINUL ont visité l'ONUCI le 21 mai afin de discuter du renforcement des actions coordonnées visant à résoudre les problèmes transfrontaliers. Ci-joint copie du résumé des actions principales convenues entre les deux missions dans ce sens.

Au vu de ce qui précède, je recommande que le Conseil de sécurité autorise une prorogation supplémentaire du redéploiement temporaire des trois hélicoptères armés de la MINUL à l'ONUCI, étant entendu que le Secrétariat procédera à une revue en fin septembre 2011. Pendant ce temps, le Secrétariat continuera de suivre de près la situation en se basant sur les rapports réguliers soumis par l'ONUCI sur l'utilisation des trois hélicoptères armés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

Annexe

Résumé des actions prioritaires convenues entre la MINUL et l'ONUCI

Cartographie : Collaboration pour tracer une carte commune de la frontière et une liste commune de tous les points de passage officiels et officieux.

Déploiement : Partage d'informations concernant les déploiements militaires, ceux de la police et des organismes gouvernementaux le long de la frontière. Le déploiement par l'ONUCI d'une compagnie à Toulépleu et d'une autre à Tabou est en cours. La zone qui s'étend entre ces deux villages sera couverte par des patrouilles à long rayon d'action. Une compagnie sera également déployée temporairement à Tai, dès que la mise en place du soutien sera assurée. L'ONUCI considère que le déploiement permanent de troupes à Tai n'est pas faisable au vu des contraintes logistiques. La MINUL a déployé des troupes supplémentaires à la zone frontalière pendant le conflit et s'est préparée au déploiement d'une nouvelle équipe d'observateurs militaires à Fish Town (River Gee County). La police civile de la MINUL, y compris les unités formées de police, et les autorités libériennes comprenant la police nationale libérienne, l'unité de réponse rapide et le Bureau de l'immigration et de naturalisation ont renforcé leur présence dans la zone frontalière, plus particulièrement au niveau des zones sensibles et de fort passage des frontières.

Patrouilles : Les programmes des patrouilles de la MINUL et de l'ONUCI le long de la frontière de la Côte d'Ivoire et du Libéria devront être partagés et coordonnés. Les communications devront être renforcées entre les patrouilles pour permettre la transmission d'alertes, l'harmonisation des activités de patrouille, le partage des rapports de patrouille et le renforcement de la coopération entre les unités en place. Étant donné que les patrouilles à pied des deux côtés de la frontière sont parfois rendues impossibles par les difficultés d'accès à cette zone, la MINUL couvre les zones lointaines ou inaccessibles au moyen de patrouilles d'infanterie héliportées. Dans l'état actuel des choses, l'ONUCI ne conduit pas de patrouilles d'infanterie héliportées le long de la frontière mais est en train d'en explorer la possibilité dans un futur proche.

Information : Toute information opérationnelle sera partagée. Les évaluations conjointes de la situation et les conditions de collecte d'information devront être partagées avec l'autre mission.

Réunions : Les patrouilles parallèles par la MINUL et l'ONUCI le long de la frontière ivoiro-libérienne dans le cadre de l'« Opération Mayo » devront être réactualisées, et leurs rythme et niveau de participation augmentés.

Liaison : Les accords existants seront renforcés afin d'améliorer le partage de l'information et la coordination. L'échange d'officiers de liaison entre les unités du niveau du bataillon et au-dessus devra être considéré, y compris afin d'assurer l'efficacité du partage d'informations entre les observateurs militaires et les bureaux sur le terrain des deux missions. Des vidéoconférences seront conduites régulièrement entre la MINUL et l'ONUCI.

Coordination des ressources aériennes : Des patrouilles fréquentes seront conduites le long de la frontière par les MI-24 répondant aux besoins des deux missions et obéissant à des principes de planification coordonnée.

Patrouilles le long du fleuve : La possibilité de conduire des patrouilles en bateau sur le fleuve Cavalla sera étudiée, bien que les défis logistiques ne doivent pas être sous-estimés.

En entreprenant les activités susmentionnées, la MINUL et l'ONUCI devront renforcer les modalités de coopération avec les autorités nationales respectives si besoin.
